

Annexe 4 à l'arrêté n °PAIC-2020-0001 du 06 janvier 2020

Liste des organismes et services à informer lors des épisodes de pollution et modalités de diffusion

Chaîne de transmission du communiqué relatif à l'activation du dispositif préfectoral			
1 ^{er} échelon (informé par l'AASQA) 13h30	2 ^{ème} échelon (informé par le 1 ^{er} échelon) 15h00	3 ^{ème} échelon (informé par le 2 ^{ème} échelon) 15h30	Public cible / mesures visées 16h00
Préfecture de département concernée (services désignés)	Sous-préfectures		
	Cabinet, SIDPC		
	Services départementaux de police et de gendarmerie	Région de gendarmerie/DZCIRS	Renforcement des contrôles (véhicules/brûlage), puis mise en œuvre de contrôle (MT1 à MT4)
	DDCS ou DDPPCS	Comité olympique et sportif Centre d'accueil pour mineurs, centre de vacances et de loisirs CHRS, CADA	Associations et club sportifs Organisateur de manifestation de sports mécaniques (MT3) Organisateurs et participants
	DDPP	industriels du secteur agricole	MI 8 à MI10 population
	DDT	Chambres d'agriculture Gestionnaires aéroportuaires	Agriculteurs (MA1 à MA5) MT5 et MT6
	Coordonnateur routier (DDT, ...)	Gestionnaires de réseaux routiers Représentants des transporteurs (FNIR, FNTV, TLF, CGN)	Usagers de la route (panneaux à messages variables, radios, etc.) MT1 à MT4
	Délégation territoriale de l'ARS	Établissements de soins Établissements dont elle à la charge recevant des personnes sensibles Professionnels de santé, ordres des médecins, ordres des pharmaciens	Personnes sensibles et vulnérables à la qualité de l'air
	DSIDEN Représentants de l'enseignement privé	Établissements d'enseignement primaires, secondaires Établissements d'enseignement universitaires Rectorat Inspection d'académie	Élèves et personnels enseignants
	Conseil départemental	Services de protection maternelle et infantile Service gestionnaire du réseau routier départemental	Petite enfance et personnel de la petite enfance MT2
	Communautés de communes Communautés d'agglomération Pôles Métropolitains	ACT Population	MR1 à MR5 MT2/MT4 MG
	Maires de département concernés	Population Crèches, haltes-garderies publiques et privées, écoles primaires et maternelles publiques et privées, centres aérés, centres de loisirs ou de vacances recevant des enfants Gestionnaire d'infrastructures sportives et responsable d'associations sportives	MR1 à MR5 MT2/MT4 MG
	Presse écrite, parlée et audiovisuelle	Population	
	Préfet de zone de défense et de sécurité (service de la communication interministérielle)		
	Préfecture de Savoie		pour coordination bassin d'air Zone urbaine des pays de Savoie et MT4
	Préfecture de l'Ain		pour coordination bassin lémanique
	Canton de Genève		pour coordination bassin lémanique
	Val d'Aoste		pour coordination bassin vallée de l'Ave
CCI, CMA	acteurs du travail du bois / utilisateurs de chaudières biomasse Industriels > Mesures générales de réduction des émissions Acteurs économiques (affrétants des transports)	MI8 à MI10 MI1 à MI7 MT2 / MT4	
CAPEB / BTP 74	gestionnaires de chantiers générateurs de poussières	MC1 à MC3	
DREAL	Unité (inter-départementale) DREAL	Industriels ciblés	MI11